

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_015,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget principal - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Ces résultats se déclinent comme suit :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_015, suite.

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement (Excédent)	706,85 €
Investissement (Excédent)	29 768,38 €

Conformément à l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'arrêter le compte de gestion 2023, ainsi communiqué par le comptable des finances publiques.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal du CCAS - Exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_016,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget principal - Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif 2023 du CCAS.

Le conseil d'administration lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_016, suite 1.

Section de fonctionnement

Recettes réalisées	1 068 114,74 €
Dépenses réalisées	-1 067 407,89 €
Résultat 2023 (1)	706,85 €
Résultat antérieur 2022 (2)	402 247,29 €
Résultat de clôture (1+2)	402 954,14 €

Section d'investissement

Recettes réalisées	71 579,74 €
Dépenses réalisées	-41 811,36 €
Résultat 2023 (1)	29 768,38 €
Résultat antérieur 2022 (2)	89 294,19 €
Résultat de clôture (1+2)	119 062,57 €
Restes à réaliser en dépenses	77 006,47 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Solde des RAR (3)	-77 006,47 €
Résultat global de clôture 2023 (1+2+3)	42 056,10 €

Résultat global

Résultat de clôture de fonctionnement	402 954,14 €
Résultat de clôture d'investissement	42 056,10 €
Résultat global de clôture	445 010,24 €

Le conseil d'administration constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_016, suite 2.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_017,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin - Budget principal – Affectation des résultats 2023

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration que les résultats du compte administratif 2023 du budget principal du CCAS sont adoptés par le conseil d'administration.

Aussi, il est proposé d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31.12.2023	29 768,38 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	89 294,19 €
* Affectation du résultat au compte 001 (excédent)	119 062,57 €

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_017, suite.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31.12.2023	706,85 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	402 247,29 €
* Affectation du résultat au compte 002 (excédent)	402 954,14 €

Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

- **Approuve** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget du CCAS,
- **Affecte** l'excédent d'investissement de 119 062,57 € en recette d'investissement (au compte 001),
- **Reporte** en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 402 954,14 € en recette au compte 002 au budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_018,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget principal - Vote du budget primitif – Exercice 2024

Monsieur le vice-président, soumet au conseil d'administration le budget primitif du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024. Ledit budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 469 250,00 €	1 469 250,00 €
INVESTISSEMENT	200 063,00 €	200 063,00 €

Monsieur le vice-président, propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_018, suite.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet du budget primitif du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024.

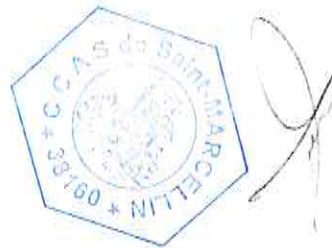
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_019,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin – budget annexe service aides à domicile -
Approbation du compte de gestion 2023**

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Ces résultats se déclinent comme suit :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_019, suite.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE AIDES A DOMICILE :

Fonctionnement (Excédent)	95,61 €
Investissement (Excédent)	6 000,00 €

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe du service aides à domicile du CCAS.

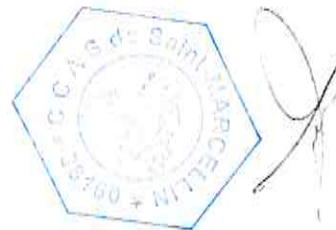
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_020,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin – budget annexe service aides à domicile -
Approbation du compte administratif 2023**

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe du service aides à domicile.

Le conseil d'administration lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_020, suite 1.

Section de fonctionnement

Recettes réalisées	1 073 687,85 €
Dépenses réalisées	-1 073 592,24 €
Résultat 2023 (1)	95,61 €
Résultat antérieur 2022 (2)	10 824,23 €
Résultat de clôture 2023 (1+2)	10 919,84 €

Section d'investissement

Recettes réalisées	6 000,00 €
Dépenses réalisées	0,00 €
Résultat 2023 (1)	6 000,00 €
Résultat antérieur 2022 (2)	0,00 €
Résultat de clôture (1+2)	6 000,00 €
Restes à réaliser en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en Recettes	0,00 €
Solde des RAR (3)	0,00 €
Résultat global de clôture 2023 (1+2+3)	6 000,00 €

Le conseil d'administration constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget annexe du service aides à domicile du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_020, suite 2.

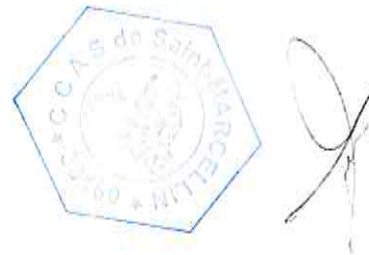
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**



**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_021,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin - Budget annexe service aides à domicile –
Affectation des résultats 2023**

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration que les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du service aides à domicile du CCAS sont adoptés par le conseil d'administration.

Aussi, il est proposé d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31.12.2023	6 000 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	0 €
* Affectation du résultat au compte 002 (excédent)	6 000 €

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_021, suite.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31.12.2023	95,61 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	10 824,23 €
* Affectation du résultat au compte 002 (excédent)	10 919,84 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe du service aides à domicile du CCAS,
- **Affecte** l'excédent d'investissement de 6 000 € en recette d'investissement (au compte 001),
- **Reporte** en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 10 919,84 € en recette au compte 002.

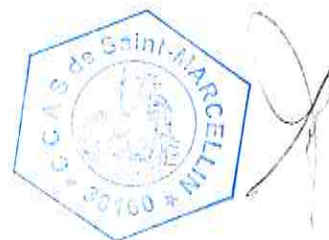
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_022,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin - Budget annexe service aides à domicile –
Vote du budget primitif – Exercice 2024**

Monsieur le vice-président, soumet au conseil d'administration le budget annexe du service aides à domicile du CCAS pour l'exercice 2024. Ledit budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_022, suite 1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	18 590,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	660 400,00 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	1 020 328,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	376 500,16 €
Groupe III - Dépenses relatives à la structure	14 902,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	6 000,00 €
		002 - Excédent antérieur reporté	10 919,84 €
Total	1 053 820,00 €		1 053 820,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
491 - Provision pour dépréciation des comptes de redevables	6 000,00 €	001 - Solde d'exécution - investissement reporté	6 000,00 €
Total	6 000,00 €		6 000,00 €

Vu l'arrêté d'autorisation n° 2009-1214 du conseil général de l'Isère en date du 9 février 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date 27 février 2018 n°2018-004 validant l'adhésion au CPOM du Département,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 27 juin 2023 n°2023_050 validant le renouvellement de l'adhésion au CPOM du Département,

Conformément aux règles comptables et budgétaires de la M22,

Monsieur le vice-président, propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du service aides à domicile pour l'exercice 2024.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_022, suite 2.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget annexe du CCAS – Aides à domicile pour l'exercice 2024.

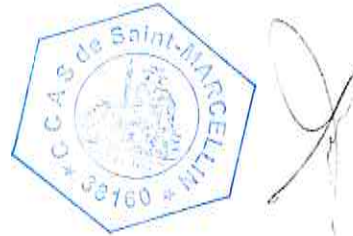
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_023,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe foyer / portage - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures, les résultats du compte de gestion 2023 du budget annexe foyer / portage se déclinent comme suit :

Fonctionnement (Excédent)	288,77 €
---------------------------	----------

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_023, suite.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe du foyer / portage du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_024,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe foyer / portage - Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe du foyer / portage.

Le conseil d'administration lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Recettes réalisées	213 529,44 €
Dépenses réalisées	-213 240,67 €
Résultat 2023 (1)	288,77 €
Résultat antérieur 2022 (2)	2 454,39 €
Résultat de clôture (1+2)	2 743,16 €

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_024, suite.

Le conseil d'administration constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget annexe du foyer / portage du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_025,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe foyer / portage –
Affectation des résultats 2023**

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration que les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du foyer / portage du CCAS sont adoptés par le conseil d'administration.

Aussi, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31.12.2023	288,77 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	2 454,39 €
* Affectation du résultat au compte 002 (excédent)	2 743,16 €

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_025, suite.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe du foyer / portage du CCAS,
- **Affecte** l'excédent de fonctionnement de 2 743,16 € en recette de fonctionnement (compte 002).

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**



**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_026,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin - Budget annexe foyer / portage 2024 - Vote du budget primitif

Monsieur le vice-président, soumet au conseil d'administration le budget primitif du budget annexe foyer / portage pour l'exercice 2024.

Conformément aux règles budgétaires et comptables en M22, ledit budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_026, suite.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	190 960,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	24 400,00 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	69 147,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	240 603,84 €
Groupe III - Dépenses relatives à la structure	7 640,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
		002 - Excédent antérieur reporté	2 743,16 €
Total	267 747,00 €		267 747,00 €

Monsieur le vice-président, propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du budget annexe foyer / portage pour l'exercice 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget primitif du budget annexe foyer / portage du CCAS pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_027,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe tiers-lieu numérique -
Approbation du compte de gestion 2023**

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Ces résultats se déclinent comme suit :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_027, suite.

Fonctionnement (Excédent)	881,76 €
Investissement (Excédent)	25 822,61 €

Conformément à l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'arrêter le compte de gestion 2023, ainsi communiqué par le comptable public.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe du tiers-lieu numérique du CCAS - Exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_028,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe tiers-lieu numérique - Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif 2023 du tiers-lieu numérique.

Le conseil d'administration lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_028, suite 1.

Section de fonctionnement

Recettes réalisées	217 979,37 €
Dépenses réalisées	-217 097,61 €
Résultat 2023 (1)	881,76 €
Résultat antérieur 2022 (2)	102 172,64 €
Résultat de clôture (1+2)	103 054,40 €

Section d'investissement

Recettes réalisées	37 596,92 €
Dépenses réalisées	-11 774,31 €
Résultat 2023 (1)	25 822,61 €
Résultat antérieur 2022 (2)	3 984,33 €
Résultat de clôture (1+2)	29 806,94 €
Restes à réaliser en Dépenses	- 4 185,93 €
Restes à réaliser en Recettes	0,00 €
Solde des RAR (3)	- 4 185,93 €
Résultat global de clôture 2023 (1+2+3)	25 621,01 €

Résultat global

Résultat de clôture de fonctionnement	103 054,40 €
Résultat de clôture d'investissement	29 806,94 €
Résultat global de clôture	132 861,34 €

Le conseil d'administration constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du tiers-lieu numérique.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_028, suite 2.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_029,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe tiers-lieu numérique - Affectation des résultats 2023

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration que les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe tiers-lieu numérique du CCAS sont adoptés par le conseil d'administration.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_029, suite.

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2023	25 822,61 €
Restes à réaliser en dépenses	4 185,93 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 4 185,93 €
Résultat antérieur 2022	3 984,33 €
Résultat global de clôture en investissement	25 621,01 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023	881,76 €
Résultat antérieur 2022	102 172,64€
Résultat global de fonctionnement à reporter en 2024 (recette au 002)	103 054,40 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Reporte** en recettes d'investissement au compte 001, l'excédent constaté de 25 822,61 € au budget primitif 2024.
- **Reporte** en recettes de fonctionnement au compte 002, l'excédent constaté de 103 054,40 € au budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_030,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

CCAS de Saint-Marcellin - Budget annexe tiers-lieu numérique - Vote du budget primitif – Exercice 2024

Monsieur le vice-président soumet, au conseil d'administration, le budget primitif du budget annexe tiers-lieu numérique pour l'exercice 2024

Conformément aux règles budgétaires et comptables en M57,

En application de la délibération n°2021_002 du 2 mars 2021 créant un budget annexe au budget principal du CCAS.

Ledit budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_030, suite.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	267 329,00 €	267 329,00 €
INVESTISSEMENT	48 702,00 €	48 702,00 €

Monsieur le vice-président, propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du budget annexe tiers-lieu numérique pour l'exercice 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget primitif du budget annexe du CCAS tiers-lieu numérique pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**



**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_031,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations par le CCAS de Saint-Marcellin

Monsieur le vice-président, rappelle au conseil d'administration l'adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations par délibération n° 2023_034 du 11 avril 2023 puis modifié par délibération n°2023_060 du 19 septembre 2023.

Monsieur le vice-président, rappelle également que le CCAS porte une triple volonté : celle d'une action plus équitable et transparente dans l'attribution de subventions aux associations d'abord, celle d'une volonté d'orienter l'aide financière du CCAS sur les Saint-Marcellinois bénéficiaires des associations ensuite et enfin, celle de faire de l'aide alimentaire à nos concitoyens une priorité du CCAS.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_031, suite.

Monsieur le vice-président, propose au conseil d'administration de se prononcer sur les modifications suivantes du règlement (mentionnées aux articles 6, 7 et 8) :

- Les subventions seront plafonnées au montant demandé par l'association,
- Pour toutes les subventions inférieures à 50€, le règlement ne prévoit pas de versement. Toutefois, s'il reste une enveloppe budgétaire après application des critères de calcul, 100€ seront alors attribués en priorité aux associations se rapprochant le plus des 50€ voire à toutes les associations si l'enveloppe le permet.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le nouveau règlement d'attribution des subventions aux associations par le CCAS de Saint-Marcellin.

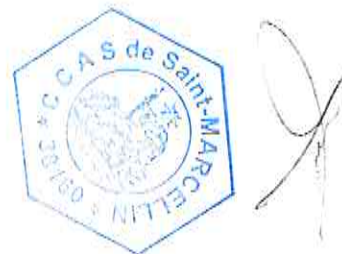
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_032,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur le vice-président, propose de se prononcer sur les attributions des subventions 2024 en faveur des associations et de leurs modalités de versement, à savoir :

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_032, suite 1.

ASSOCIATIONS	ACTIONS	SUBVENTIONS 2024
ALMA	Ecoute, formation et prévention de la maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées	100 €
ARIA 38	Actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes porteuses de handicap	585 €
Club le Riondel	Proposer des loisirs, de la détente et de l'encadrement aux personnes âgées	100 €
Croix Rouge	Actions en faveur des personnes en difficultés, dont aide alimentaire	4 106 €
Ensemble pour l'Hors du temps	Accueillir des majeurs en situation d'épuisement social	100 €
Locomotive	Accompagner et soutenir des enfants atteints de cancer ou leucémie ainsi que les familles et le personnel soignant	100 €
Passage	Promotion des soins palliatifs à l'hôpital de Saint-Marcellin	414 €
Passiflore	Soutenir les personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle par l'emploi	100 €
Restaurants du Cœur	Actions en faveur des personnes en difficultés, dont aide alimentaire	5 300 €
Secours Catholique	Actions en faveur des personnes en difficultés, dont aide alimentaire	1 114 €
Secours Populaire	Actions en faveur des personnes en difficultés, dont aide alimentaire	4 200 €
Une écoute pour tous	Proposer un lieu d'écoute pour toute personne seule ou en mal-être	230 €
TOTAL des subventions		16 449 €

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_032, suite 2.

Considérant les demandes de subvention formulées par les associations,
Considérant le règlement d'attribution des subventions du CCAS aux associations adopté ci avant,
Considérant l'intérêt pour le CCAS de participer au fonctionnement et au soutien du projet de ces associations, légalement déclarées, exerçant une activité d'intérêt général,
Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association ARIA 38, madame Elisabeth NOBLOT, administratrice au conseil d'administration du CCAS et représentante de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,
Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Club le Riondel, monsieur Jean-Pierre GABRIELE, administrateur au conseil d'administration du CCAS et représentant de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,
Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Croix Rouge, monsieur Yann FILLION, administrateur au conseil d'administration du CCAS et représentant de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,
Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Secours Populaire, monsieur Olivier GAUTIER, administrateur au conseil d'administration du CCAS et représentant de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,
Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Secours Catholique, madame Gabrielle NOBLOT, administratrice au conseil d'administration du CCAS et représentante de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Décide** l'attribution des subventions.

Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote d'attribution de subvention pour les associations, les membres cités ci-dessus.

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_032, suite 3.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_033,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Cotisation à l'UDCCAS 38

Monsieur le vice-président, rappelle au conseil d'administration que le CCAS de Saint-Marcellin adhère depuis plusieurs années à l'UDCCAS 38 (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de l'Isère). Cette organisation a pour mission de consolider une dynamique pérenne et de développer sa capacité à répondre aux questions multiples suscitées par le contexte et la complexité des dispositifs sociaux.

L'adhésion à l'UDCCAS 38 permet :

- un accompagnement des adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités,
- une valorisation et une promotion de l'aide sociale publique en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS,
- un développement d'échange d'expériences, d'essaimage et de capitalisation de bonnes pratiques en matière d'aide sociale locale.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_033, suite.

Monsieur le vice-président propose au conseil d'administration d'autoriser le CCAS à verser une cotisation annuelle qui s'élève à 397 euros (trois cent quatre-vingt-dix-sept euros) à l'UDCCAS 38 pour l'année 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale à verser une cotisation annuelle qui s'élève à 397 euros (trois cent quatre-vingt-dix-sept euros) à l'UDCCAS 38 pour l'année 2024.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

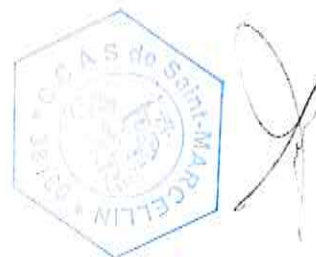
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_034,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Adhésion au Réseau Français des FabLabs

Monsieur le vice-président, rappelle que le CCAS a la gestion d'un tiers lieu numérique pour répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui.

Dans ce cadre, l'association Réseau Français des FabLabs, créée en 2015 favorise le faire ensemble et la constitution de communs en lien avec la fabrication.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_034, suite.

Cette association a pour objet de :

- Rassembler les structures françaises dont l'objet est d'animer, à titre principal ou accessoire, un espace ouvert de fabrication (FabLab), participant au réseau international des "FabLabs",
- Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et administrations ainsi que des autres organisations en Europe et dans le monde,
- Apporter accompagnement, conseils et appui à ses membres,
- Communiquer sur les actions, réalisations et bénéfices du réseau des FabLabs,
- Permettre aux FabLabs de se rapprocher pour mutualiser des moyens, du matériel, et développer des projets en communs.

A cet effet, monsieur le vice-président, propose au conseil d'administration que le CCAS verse une adhésion annuelle au Réseau Français des FabLabs d'un montant de 75 euros (soixante-quinze euros) pour l'année 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale à verser une adhésion pour l'année 2024 qui s'élève à 75 euros (soixante-quinze euros) au Réseau Français des Fablabs.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_035,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Adhésion au réseau Micro-Folie

Monsieur le vice-président, rappelle que le CCAS assume la gestion d'un tiers-lieu numérique pour répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui.

La Micro-Folie s'inscrit au sein d'un projet global de tiers-lieu numérique pour lequel la Ville de Saint-Marcellin a été lauréate en fin d'année 2019 de l'appel à projet « Fabriques Numériques de Territoire ». Implanté en cœur de ville, ce tiers lieu numérique se donne pour objectif de permettre à tous les publics d'accéder aux savoirs et à la culture, de travailler autrement, d'accéder aux services publics, de créer, fabriquer, innover, d'apprendre par « le faire » et par les pairs.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_035, suite.

En décidant d'accueillir une Micro-Folie et d'adapter le projet aux réalités de son territoire, le tiers-lieu numérique intègre alors un vaste réseau de lieux et de partenaires qui partagent un objectif commun de démocratisation culturelle.

Toutes les Micro-Folies se doivent de répondre à trois ambitions :

- Animer les territoires pour créer de nouveaux lieux de vie populaires et devenir un lieu de convivialité et d'échanges,
- Offrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée numérique,
- Favoriser la création en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folies et d'être programmés dans les établissements culturels partenaires.

A cet effet, monsieur le vice-président, propose au conseil d'administration que le CCAS verse une adhésion annuelle au réseau Micro-Folie pour un montant de 1 000 euros (mille euros).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale à verser une adhésion pour l'année 2024 qui s'élève à 1 000 euros (mille euros) au réseau Micro-Folie.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_036,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Cotisation à l'UNA Départementale

Monsieur le vice-président, rappelle au conseil d'administration que le CCAS de Saint-Marcellin adhère depuis plusieurs années à l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles).

Ce réseau, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, à dimension nationale, régionale et départementale, a pour mission de consolider une dynamique pérenne, de participer à la défense des valeurs de l'économie sociale et solidaire et le droit fondamental de vivre à domicile.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_036, suite.

L'adhésion au réseau UNA permet :

- L'information et la communication au sein de l'Union et auprès des partenaires de façon à valoriser les actions du service aide à domicile,
- Une fonction ressource avec la réalisation d'études thématiques, les conseils juridiques, techniques et stratégiques, la recherche de financements complémentaires, la valorisation du secteur et des métiers.

A cet effet, monsieur le vice-président, propose au conseil d'administration que le service aide à domicile verse une cotisation de 890 euros (huit cent quatre-vingt-dix euros) au réseau départemental de l'UNA pour l'année 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale via son service aide à domicile à verser une cotisation de 890 euros (huit cent quatre-vingt-dix euros) au réseau départemental de l'UNA pour l'année 2024.
- **Autorise** le vice-président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**



**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_037,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Cotisation à l'UNA Régionale

Monsieur le vice-président, rappelle au conseil d'administration que le CCAS de Saint-Marcellin adhère depuis plusieurs années à l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles).

Ce réseau, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, à dimension nationale, régionale et départementale, a pour mission de consolider une dynamique pérenne, de participer à la défense des valeurs de l'économie sociale et solidaire et le droit fondamental de vivre à domicile.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_037, suite.

L'adhésion au réseau UNA permet :

- L'information et la communication au sein de l'Union et auprès des partenaires de façon à valoriser les actions du service aide à domicile,
- Une fonction ressource avec la réalisation d'études thématiques, les conseils juridiques, techniques et stratégiques, la recherche de financements complémentaires, la valorisation du secteur et des métiers.

A cet effet, monsieur le vice-président, propose au conseil d'administration que le service aide à domicile verse une cotisation de 230 euros (deux cents trente euros) au réseau régional UNA pour l'année 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale via son service aide à domicile à verser une cotisation de 230 euros (deux cents trente euros) au réseau régional UNA pour l'année 2024.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

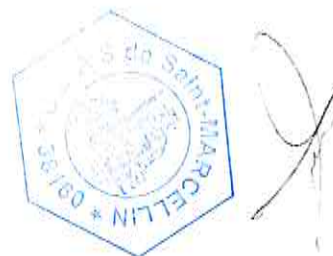
Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_038,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Tarification transport à la demande (TAD)

Monsieur le vice-président, rappelle au conseil d'administration que le dispositif du transport à la demande (TAD) sur la commune de Saint-Marcellin existe depuis 2009 et a été réformé en 2023. Il vise à faciliter les déplacements des usagers de plus de 70 ans ou des usagers en situation de handicap.

L'arrêté préfectoral n°38-2024-02-21-00004 relatif aux tarifs des courses en taxis fixe à 8 € le tarif des courses pour l'année 2024.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration de faire évoluer la tarification appliquée aux usagers de la manière suivante à compter du 1^{er} mai 2024 :

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_038, suite.

Tranches CNAV	Tranches CCAS	Tarifs usagers	Participation CCAS
Tranche 1	Tranche 1	3.50 €	4.50 €
Tranche 2			
Tranche 3			
Tranche 4	Tranche 2	5 €	3 €
Tranche 5			
Tranche 6			
Tranche 7	Tranche 3	7.40 €	0.60 €
Tranche 8			

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2024-02-21-00004 relatif aux tarifs des courses en taxis pour l'année 2024,

Vu la délibération n°2023_074 portant sur la modification du règlement intérieur et de la tarification du transport à la demande (TAD),

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Accepte** l'évolution de la tarification appliquée aux usagers

Adoptée

(14 pour, 1 abstention : Olivier GAUTIER)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_039,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le foyer-restaurant et le portage de repas – attribution et signature

Monsieur le vice-président, rappelle au conseil d'administration que le marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide, pour le foyer-restaurant et le portage à domicile, contractualisé en mai 2022 avec la société Terres de Cuisine, arrive à échéance le 30 juin 2024.

Le CCAS gardant intact le souhait d'offrir cette prestation à ses usagers, il a été procédé à une nouvelle consultation, sous forme de marché à procédure adaptée en raison de son objet, conformément à l'article R.2123-1 alinéa 3 du Code de la commande publique.

La commission repas, créée par délibération N°2022_019 du conseil d'administration du 26 janvier 2022, s'est réunie le lundi 18 mars 2024 afin de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_039, suite 1.

La commission propose de retenir l'offre de la société SHCB, seule soumissionnaire, dont l'offre présente toutes les garanties exigées au cahier des charges.

Il est proposé au conseil d'administration d'attribuer le marché à la société SHCB et d'autoriser monsieur le président à signer, notifier et exécuter le marché ainsi que tout avenant modifiant le marché initial, dans la limite d'une incidence financière de + 10 % au montant maximal du marché initial.

Vu la délibération N°2022_019 du conseil d'administration du 26 janvier 2022 portant création de la commission repas,

Vu le rapport d'analyse des offres de la consultation,

Vu l'avis de la commission repas réunie le 18 mars 2024,

Considérant la volonté réaffirmée du conseil d'administration de pouvoir proposer des repas de qualité à prix raisonnables à ses usagers,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Attribue** le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le foyer-restaurant et le portage de repas à la société SHCB,
- **Autorise** monsieur le président à signer et notifier le marché et tout document nécessaire à son exécution,
- **Autorise** monsieur le président à signer tout avenant devenu nécessaire à la bonne exécution du marché, dans la limite d'une incidence financière limitée à + 10 % du montant maximal du marché.

Adoptée à l'unanimité

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_039, suite 2.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_040,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Protection sociale complémentaire prévoyance- mandat au CDG38

Monsieur le vice-président, expose au conseil d'administration que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_040, suite 1.

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025, avec les précisions ci-après :

- Le montant minimal de cette participation s'élève aujourd'hui à 7 € brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
- Ce montant serait porté à 17,50 € soit 50 % du montant de référence, fixé à 35 € (dans le projet de décret présenté au CSFPT du 20/12/2023).
- Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,
- La souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) pour le versement de cette participation financière de l'employeur :

- Via un contrat de mutuelle labellisé dont le choix est librement fait par l'agent concerné,
- Via une convention de participation, signée entre l'employeur et une mutuelle.

Si le choix de l'employeur se porte sur la convention de participation, celle-ci peut intervenir selon deux modalités distinctes :

- Après une procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité,
- En adhérant à une convention de participation proposée par leur centre de gestion, après mise en concurrence assurée par ses soins.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.
A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_040, suite 2.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2025.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Vus les articles L 827-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vus les articles L 221-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023,

Vu l'avis du comité social territorial du 2 avril 2024, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le centre de gestion de l'Isère et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024,

Il est proposé au conseil d'administration de donner mandat au CDG38 pour lancer une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance en autorisant monsieur le vice-président à signer la convention correspondante si adhésion.

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_040, suite 3.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** monsieur le président à donner mandat au CDG38 et signer la convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

**Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

N°2024_041,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 13 avril à 10 heures 10, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 29 mars 2024. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président sur délégation du conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le vice-président rend compte au conseil des opérations effectuées dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil d'administration accordées par délibération N°2020_027 en date du 28 juillet 2020,

Vu l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délégation accordée à monsieur le président par délibération N°2020_027 en date du 28 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil d'administration les décisions prises par monsieur le président en vertu de cette délégation,

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 avril 2024
Et publication ou notification du 25 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024

N°2024_041, suite 1.

Le conseil d'administration prend note des décisions suivantes prises par monsieur le président :

- Contrats, convention, avenants et baux signés en vertu de la délégation de pouvoir au président

N° DE PIECE INTERNE	TYPE DE PIECE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT € TTC	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT
2024_028	Convention occupation du domaine public	CHIROUZE ILONA - 38160 SAINT-MARCELLIN	Accueil et accompagnement de l'étudiant sur le Campus connecté	Du 10/10/2023 au 30/06/2024	gratuit	1er mars 2024
2024_029	Convention de prestations de services	ROULAVELO - 38160 SAINT-MARCELLIN	5 Ateliers d'apprentissage du vélo pour des adultes n'en ayant jamais fait	Du 15/03/2024 au 12/04/2024	45 € par atelier d'1h30 soit 225 € les 5 ateliers	1er mars 2024
2024_030	Convention occupation du domaine public	FONTAINE ISABELLE - 38470 COGNIN LES GORGES	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 12/02/2024 au 12/02/2024	5 €	4 mars 2024
2024_031	Convention occupation du domaine public	HAMMACHE Cécile - 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 13/02/2024 au 13/02/2024	10 €	4 mars 2024
2024_032	Convention occupation du domaine public	FONTAINE ISABELLE - 38470 COGNIN LES GORGES	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 15/02/2024 au 22/02/2024	45 €	4 mars 2024
2024_033	Convention occupation du domaine public	HAMMACHE Cécile - 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 23/02/2024 au 23/02/2024	10 €	4 mars 2024
2024_034	Convention occupation du domaine public	HAMMACHE Cécile - 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 05/03/2024 au 05/03/2024	10 €	5 mars 2024
2024_035	Convention occupation du domaine public	BONNERAT Marion - 38380 SAINT PIERRE DE CHERENNES	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 07/03/2024 au 08/03/2024	20 €	7 mars 2024
2024_036	Convention occupation du domaine public	FONTAINE ISABELLE - 38470 COGNIN LES GORGES	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 08/03/2024 au 08/03/2024	5 €	8 mars 2024
2024_037	Convention occupation du domaine public	CERQUEIRA Victoria - 38160 SAINT-SAUVEUR	Accueil et accompagnement de l'étudiant sur le Campus connecté	Du 06/03/2024 au 12/07/2024	gratuit	14 mars 2024
2024_038	Convention occupation du domaine public	CHREIF Ghina - 38160 SAINT-MARCELLIN	Accueil et accompagnement de l'étudiant sur le Campus connecté	Du 04/03/2024 au 01/07/2024	gratuit	14 mars 2024

.../...

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
Et publication ou notification du

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 AVRIL 2024

N°2024_041, suite 2.

- Décisions du centre communal d'action sociale

Date de la décision	N° de décision (2024_XXX)	Nature de l'acte	périmètre / thématique	N° de page registre	Date d'envoi aux élus	Date de présentation en CA (DM)	Date de télétransmission	Date de publication sur le site de la ville
06/03/2024	2024_003	Décision municipale	SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ADHESION A LA COLLECTE DES PRODUCTEURS NON MENAGERS AVEC LA SIMVIC	3/4	29/03/2024	29/03/2024	11/03/2024	publication le 11/03/2024

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Suivent les signatures aux registres,
Pour copie certifiée conforme,

Le secrétaire de séance
Mathieu GERMAIN

Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
Et publication ou notification du